

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Mise en compatibilité N°1 du PLU de la Ville de Quimper

Par arrêté n° 2019/227 du 30 octobre 2019, monsieur le maire de Quimper a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Quimper. Monsieur le président du Tribunal Administratif de Rennes a désigné monsieur Jean-Luc BOULVERT, retraité de la fonction publique territoriale comme commissaire-enquêteur.

Le projet de mise en compatibilité n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la ville de Quimper est soumis à enquête publique pour une durée de 31 jours consécutifs :

du lundi 18 novembre 2019 au mercredi 18 décembre 2019 inclus.

Le présent projet de mise en compatibilité du PLU porte sur le déclassement d'une partie d'espace boisé classé afin de permettre la réalisation du projet d'élargissement de l'allée Meilh Stang Vihan. Aussi l'enquête publique porte sur :

- La déclaration de projet portant sur le projet de réaménagement de l'allée Meilh Stang Vihan
- La mise en compatibilité du PLU de la ville de Quimper avec la déclaration de projet impliquant la réduction de l'emprise d'un espace boisé classé.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur le registre d'enquête réservé à cet usage à la mairie de Quimper, - 44, place Saint-Corentin-, service juridique, assurances et gestion du patrimoine, pendant la durée de l'enquête, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 et à l'accueil de l'hôtel de ville de Quimper le samedi de 9h00 à 12h00.

Le public pourra également adresser ses observations par écrit au commissaire-enquêteur à l'hôtel de ville de Quimper - 44 Place Saint-Corentin CS 26004 – 29107 QUIMPER Cedex en mentionnant l'objet de l'enquête (Projet de mise en compatibilité n°1 du PLU), ou par voie électronique à l'adresse suivante : commissaire.enqueteur@quimper.bzh

Toute personne pourra à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la ville de Quimper dès publication du présent arrêté.

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Ce même dossier de projet de mise en compatibilité n°1 sera également consultable sur les sites internet de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale :

- <https://www.quimper.bzh/>
- <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/>

Monsieur Jean-Luc BOULVERT en qualité de commissaire enquêteur tiendra 3 permanences à l'hôtel de ville -44 Place Saint-Corentin à Quimper- aux dates suivantes :

Le lundi 18 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

Le samedi 30 novembre 2019 de 9h00 à 12h00

Le mercredi 18 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera tenue à disposition du public pendant un an à la mairie de Quimper, - au service juridique, assurances et gestion du patrimoine-, à la Préfecture ainsi que sur les sites internet de la ville de Quimper et de Quimper Bretagne Occidentale :

- <https://www.quimper.bzh/>
- <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/>

Au terme de la procédure, le projet de mise en compatibilité n°1 du PLU, éventuellement amendé pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera approuvé par le conseil municipal de la ville de Quimper.

Pour tout renseignement : Ville de Quimper, service urbanisme, Tél. 02.98.98.88.96 /mail : accueil.urbanisme@quimper.bzh